

Département de la Côte d'Or
Commune de LONGCHAMP

ARRETE N° 02- 2018
Portant modification de l'arrêté n°01-2014

Le Maire de Longchamp,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 fixant à quatre le nombre des
Adjoint au Maire
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame PINGET Monique en qualité de
troisième Adjoint au Maire, en date du 4 avril 2014,

A R R E T E

Article 1 : L'article 3 est modifié comme suit :

A dater de ce jour, **Madame PINGET Monique, 3^{ème} Adjoint au Maire**, est déléguée, sous la
responsabilité de Monsieur le Maire, pour intervenir dans les domaines suivants :

« communication, affaires scolaires, gestion des manifestations culturelles ».

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché, notifié à l'intéressée et adressé à Madame la Préfète de
la Côte d'Or.

A Longchamp, le 23 janvier 2018

Le Maire,
Jacques PROST

